


Ecole Pierre Longue 218 Pierre Longue 01200 Lancrans	<b>PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE</b> <b>Du 08/11/2018</b>	 académie Lyon direction des services départementaux de l'éducation nationale Ain éducation nationale
--	---	--

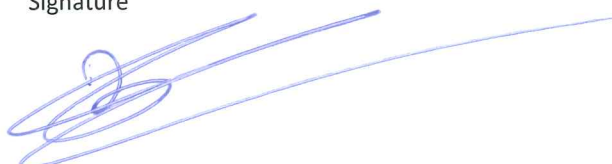
MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale : M. FERREIRA DE SOUZA, excusé			
MEMBRES VOTANTS			Représentant
NOM	Présent	Excusé	
Directeur de l'école - Président : Gaëtan LIOGIER D'ARDHUY	X		
Maire : Christophe MAYET		X	
Conseillers municipaux : Marie PEREIRA, Marie-Line VISTALLI	X		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
Adeline CAMPAGNOLA		X	
Anne-Laure CROS	X		
Aline RENAUDIN	X		
Sophie DUMARTIN	X		
Charline BEAUDET	X		
Solène VIGNON	X		
Isabelle DURQUET, AVS		X	
Virginie BARBE, AVS		X	
Un des maîtres du RASED :			
D.D.E.N :			
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
Karine FRANCISCO	X		
Lucie COUDRY		X	
Patrick BARBE	X		
Marielle BERGERET	X		
Laureline SAINT-PIERRE	X		
Coline DEBARD	X		
VOIX CONSULTATIVE			
RASED : Nancy AUBERT, Emilie Bastien		X	
Médecin scolaire :			
Infirmier(e) scolaire :			
Assistante sociale :			
ATSEM			
Représentant périscolaire :			
Enseignant ELCO :			
Invité : Cindy DUCHENE	X		

Procès-verbal établi le 08/11/2018

Le président, directeur de l'école,  
 Gaëtan LIOGIER D'ARDHUY  
 Signature



Le secrétaire, Adjoint de direction,  
 Charline BEAUDET  
 Signature



**Le 08/11/2018**

**Heure de début : 18h00**

Ordre du jour :

**1. Installation du nouveau conseil**

- Présentation des nouveaux enseignants
- Résultat des élections et présentation des nouveaux parents d'élèves
- Composition du conseil d'École (enseignants, parents, élus)
- Rôle et fonction du conseil d'école

**2. Effectifs de l'école**

- Présentation des classes
- Evolution de l'effectif

**3. Fonctionnement de l'école**

- Organisation (accueil, décharge)
- Règlement intérieur
- Alertes incendie et attentat
- Périscolaire (cantine, garderie)
- Activités scolaires

**4. Finances et projets**

**5. Demandes des délégués des parents d'élèves**

---

**1) Installation du nouveau conseil**

*a. Présentation du personnel*

- Nouveaux enseignants
  - Adeline CAMPAGNOLA : PS-MS-GS-1
  - Charline BEAUDET : CM1-CM2
  - Solène VIGNON : remplaçante rattachée à l'école
- Enseignants déjà présents sur l'école
  - Charline BEAUDET : ex enseignante remplaçante
  - Anne-Laure CROS : PS-MS-GS-2
  - Aline RENAUDIN : CP
  - Gaëtan LIOGIER D'ARDHUY : CE1-CE2 (lundi – jeudi – vendredi) ; direction le mardi
  - Sophie DUMARTIN : CE1-CE2 (mardi)
- Autres enseignants présents sur l'école : RASED

Un RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté) est créé sur l'école. Il est composé à l'heure actuelle de deux personnes :

- Nancy AUBERT : psychologue scolaire
- Emilie BASTIEN : maîtresse spécialisée, orientation pédagogie

Ce réseau est destiné à suivre et venir en aide aux élèves en difficulté sur plusieurs écoles du secteur. Il n'est pas dédié uniquement aux élèves de Lancrans mais nous remercions la mairie d'avoir accepté et facilité son implantation sur l'école.

- Nouveaux personnels périscolaire

Nous accueillons cette année Marianne CHARNELLE et Magalie BLANLOT.

**b. Résultat des élections et présentation des nouveaux parents d'élèves**

- **Vote le 12 octobre**
  - Nombre d'inscrits : 163
  - Nombre de votants : 86
  - Nombre de bulletins blancs ou nuls : 6
  - Taux de participation : 52.76 % (sensiblement le même que l'an dernier)
- **Les représentants de parents d'élèves sont donc dans l'ordre de la liste :**

FRANCISCO	Karine
COUDRY	Lucie
BARBE	Patrick
BERGERET	Marielle
SAINT-PIERRE	Laureline
NICOLAS	Sophie
BROCA	Krystal
FOLLET	Helene
GHISLENI	Maryline
DEBARD	Coline

**c. Composition du conseil d'Ecole (enseignants, parents, élus)**

**Le Conseil d'école est composé de :**

- un représentant de parents par classe soit 5 représentants
- le maire ou un de ses représentants et un conseiller municipal
- l'équipe enseignante
- Le délégué départemental de l'Éducation Nationale chargé de visiter l'école

**d. Rôle et fonction du conseil d'école**

- **Le conseil d'école :**
  - vote le règlement intérieur de l'école
  - adopte le projet d'école
  - donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, etc.
  - donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles
  - peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire

Le Conseil d'école n'a pas vocation à traiter de situations particulières. Si lors des échanges, des points évoqués mettent nommément en cause un élève, une famille ou toute autre personne, les membres du conseil d'école et les éventuelles personnes y assistant sont liés par une obligation de réserve absolue.



## 2) Effectifs de l'école

- Présentation des classes

**Situation actuelle :**

Actuellement 119 élèves répartis cette année sur 5 classes.

19 PS ; 17 MS ; 17 GS ; 18 CP ; 11 CE1 ; 14 CE2 ; 12 CM1 ; 11 CM2

- **PS-MS-GS-1** : 26 élèves
- **PS-MS-GS-2** : 27 élèves
- **CP** : 18 élèves
- **CE1 – CE2** : 25 élèves
- **CM1 – CM2** : 23 élèves

- Evolution de l'effectif

**Prévisions pour la rentrée 2019 : 128 élèves si aucun départ et en prenant en compte les 20 naissances de 2016.**

## 3) Fonctionnement de l'école

- Organisation - accueil, décharge

Depuis le 2 octobre 2018, suite à des incidents envers un membre de l'équipe enseignante, nous avons pris la décision de modifier le règlement de l'école, en accord avec l'inspecteur de l'Education Nationale, Monsieur Ferreira de Souza. Les horaires ne sont pas modifiés : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30. En revanche, sauf autorisation par un enseignant, aucun parent n'est autorisé à entrer dans l'enceinte de l'école.

Ainsi, tous les élèves seront remis à leurs parents au portail de l'école à 11h30 et 16h30

A 8h20 et 13h20, les enfants de maternelles seront pris en charge par les enseignantes et ATSEM pour les emmener par petits groupes dans la classe de l'une des deux enseignantes de maternelles qui les accueillera.

Conscient des difficultés que ce dispositif impose, en particulier aux enseignantes et ATSEM de maternelles, il est souhaitable et convenu malgré tout que ce nouveau dispositif soit inscrit dans le nouveau règlement intérieur ci-dessous, ceci afin d'assurer la sécurité de tous.

Je rappelle que toutes les informations sont soumises au devoir de réserve de tous les membres du conseil d'école.

- Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école a été modifié et est soumis aujourd'hui au vote. Celui-ci a été modifié concernant l'accueil des élèves et leur sortie, aucun parent ne devant se trouver dans l'enceinte de l'école suite à la décision prise conjointement avec l'inspecteur de l'Education Nationale le 1<sup>er</sup> octobre.

La Charte de la Laïcité est annexée à ce nouveau règlement. Ces deux documents seront diffusés aux familles dans les meilleurs délais.

La diffusion du PV du conseil d'école sera faite par le biais d'une liste de diffusion d'adresses email (via copie cachée !). Dans le cas où une famille n'aurait pas d'adresse mail ou ne l'aurait pas renseignée, une copie sera affichée sur le panneau dédié, à l'extérieur de l'école.

Proposition de modification du règlement intérieur : Avant l'ouverture des portes de l'école, les enfants doivent attendre derrière le portail. [...] Le portail de l'école doit être fermé à 8h30 et 13h30, les cours débutent à 8h30 et à 13h30. [...] A l'école maternelle, les enfants sont remis, le matin comme l'après-midi, en main propre à l'enseignant en charge de l'accueil. Une enseignante de maternelle prendra le relais pour emmener les élèves par petits groupes

auprès de l'autre enseignante de maternelle qui les accueillera. En cas d'imprévu (intempérie, évènement exceptionnel, ...) l'équipe enseignante adaptera ponctuellement ce dispositif.[...] Sauf autorisation d'un enseignant, aucun parent n'est autorisé à entrer dans l'enceinte de l'école (hors temps périscolaire).

Résultats du vote : le nouveau règlement intérieur est accepté (12 pour, 1 s'abstient).

- Alertes incendie et attentat

- Nous avons procédé à une alerte incendie le 28/09/2018. Celle-ci s'est déroulée dans de bonnes conditions. L'évacuation a été faite dans le calme et rapidement.

Proposition de modification du plan d'évacuation pour faire sortir :

- CP : par couloir (leur classe n'ayant pas de porte extérieure)
- CE1-CE2 et CM1-CM2 : utilisation des portes extérieures de leurs classes respectives.

Cette nouvelle organisation permettra d'éviter l'encombrement dans le couloir.

D'autres exercices sont à prévoir dans l'année.

- Nous avons procédé à une alerte attentat de type « intrusion – confinement » le 19/10/2018. Celle-ci s'est déroulée convenablement malgré quelques axes d'amélioration.

Quelques remarques :

- Comme convenu l'an dernier, la classe de CP passe dans la classe des CM1-CM2 pour avoir un accès extérieur si besoin et pour pouvoir être deux enseignants. Nous envisageons de passer les CP vers la classe des CE qui est plus proche que la classe des CM (cette solution évite aux élèves de traverser le couloir et permet d'être moins visible lors de ce temps de transition).
- Nous remercions la mairie d'avoir fait installer une commande générale du signal d'alerte (baisse des stores générale) dans toutes les classes. Il est cependant nécessaire de fiabiliser ce signal, la commande s'étant déclenchée seule à deux reprises, multipliant les stress d'une intrusion réelle.

D'autres alertes seront effectuées dans l'année.

- Périscolaire. Cantine-garderie

La mairie a mis en place un nouveau système de gestion des activités périscolaires par biais d'une interface web accessible via un compte personnel « parent ». Elle remercie les parents de s'être accommodé de ce nouveau système avec sérieux et rapidité.

- Activités scolaires

- Projet potager (inscrit au PEDT) : nous souhaitons la reconduction du potager. Les enseignants peuvent-ils compter sur l'aide précieuse apportée par la mairie en ce qui concerne le minimum d'entretien et la partie bêchage ?  
***Accord de la mairie mais demande que les travaux soient planifiés pour une organisation efficace.***  
Définir les besoins : les tailles éventuelles, le travail de la terre et les nouvelles plantations.
- Décoration des sapins de Noël au centre du village : il est envisagé de reconduire cette activité le mardi 11 décembre, éventuellement en partenariat avec la bibliothèque. La salle du pressoir n'étant pas disponible, le goûter pourra être pris à l'école.
- Photos de classe : cette année ce sera cet automne et non au printemps. La date est fixée au mardi 27 novembre prochain (matin). Nous avons prévu de faire des photos individuelles en parallèle des photos de classe.



- Journal pour les cycles 3 : travail de rédaction en groupes et utilisation des outils numériques, le but est de présenter leur travail de classe.
- Journée du goût : Cette journée qui a mérité une grosse organisation a connu un réel succès, beaucoup de parents impliqués. Le thème était Halloween. Parents, enfants, enseignants ont tous été très enthousiastes et souhaitent réitérer l'expérience.
- Chorale : Ce projet est reconduit cette année.
- Journée intergénérationnelle: elle sera reconduite. Les enseignants sont de nouveau ouverts à cette démarche cette année, si le CCAS est d'accord pour coorganiser. La mairie offrira de nouveau le repas aux participants.
- Piscine : cette année deux classes partiront à la piscine pendant la période 3. Ce projet est financé par la mairie. Les parents accompagnateurs sont une aide précieuse notamment pour les enfants les plus craintifs. Il serait bien que de nouveaux parents se proposent de passer l'agrément s'ils souhaitent nous aider. Ils peuvent se faire connaître rapidement afin de les inscrire pour les sessions qui auront lieu certainement en décembre.
- Emulation civique : M. Tricot, ancien de Léaz va intervenir dans la classe de cycle 3 (sujets abordés : municipalité, citoyenneté, élections...)
- Elections des délégués : une élection des délégués est mise en place dans les classes du CP au CM2.

## 2) Projets

- **Projet cirque pour cette année**

Ce projet, qui concerne toute l'école, doit être validé au préalable par l'inspection. Pour des raisons de disponibilités et de fortes sollicitations des écoles auprès des intervenants, il a été envisagé en fin d'année dernière. Grâce au Sou des écoles et à l'autorisation de la mairie, un chapiteau sera installé sur le terrain « stabilisé » et restera pendant les deux dernières semaines d'école. Un spectacle préparé avec les enseignants accompagnés de l'intervenant spécialisé sera proposé le samedi de la fin d'année. Nous aurons besoin de volontaires pour le montage ainsi que le démontage du chapiteau. Un roulement sera proposé pour laisser le maximum de temps libre aux volontaires. C'est en général un moment instructif et très convivial entre parents.

## 3) Demandes des délégués des parents d'élèves

- **ECOLE** : nouveau fonctionnement lié à la sécurité : est-il possible d'avoir des explications ?

Les explications ont été données plus haut. Le dispositif proposé est appliqué dans de nombreuses écoles et semble être le mieux adapté au respect de la sécurité compte tenu de la disposition des locaux.

Pourquoi n'avons-nous pas été prévenus des causes de ce changement dans les cahiers de liaison ? La décision a été prise dans l'urgence. Nous sommes désolés d'avoir omis de joindre une information dans les cahiers de liaison.

Pourquoi n'y a-t-il pas de spectacle de Noël cette année ? Avec les différents projets déjà lancés, pour l'équipe enseignante, cela paraît compliqué à organiser. Auparavant, c'était le Sou des écoles qui organisait ces spectacles payants.

- **CANTINE** : la punition collective peut-elle être proscrite ?

Il n'y a pas de punition collective, toutefois un retour sera fait auprès de l'équipe communale.

Est-il possible qu'un enfant soit « gardé » jusqu'à 12h puis récupéré par son parent pour manger à son domicile ? **Non, il serait trop compliqué de gérer ce genre de particularités.**

- **MAIRIE / ECOLE** : remerciements pour la création de la 5<sup>ème</sup> classe qui a permis une rentrée sereine.
- **MAIRIE** : remerciements pour la prise en compte des remarques des parents d'élèves : maintien du prix et de la qualité des repas de cantine.
- Toujours les mêmes problèmes de stationnements sauvages à l'école. L'école et la mairie vont-ils mettre en place de nouvelles mesures? **Les places sont suffisamment nombreuses. La mairie ne va pas créer de nouveaux stationnements. Quelques idées d'ordre éducatives sont étudiées.**
- Peut-on réclamer à ce que nos enfants puissent manger plus de poisson à l'école?  
**Il faut demander au prestataire si cela est possible. Dans le cas échéant, un sondage sera lancé.**

#### **4) Aménagements et équipements**

La mairie a proposé l'aménagement d'un nouveau panneau d'affichage complémentaire. Nous la remercions de cette proposition ainsi que de toutes les prises en compte de nos besoins (tableau blanc complémentaire, écran de projection dans la salle de réunion, prise en charge de la mise en place du RASED, commandes de matériel : bureaux, chaises, meubles nécessaires à la nouvelle classe).

Une étude a également été demandée concernant l'actualisation du visophone avec gâche électrique.

Nous n'oublions pas l'aide que nous a également apporté le Sou des écoles dans la fourniture de nombreux équipements pédagogiques complémentaires très appréciés et surtout très utiles.

**Sans questions complémentaires ou remarques de la part des membres du conseil, celui-ci est clos à 19h56.**